



## CONSEIL SYNDICAL

### Compte rendu de Séance du 26 septembre 2023

Date de la convocation: 18 septembre 2023

Lieu de la séance: Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

#### Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt six septembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 43** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de le Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Eric CHELLE, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain FOURAIGNAN, Jean-Sébastien GALIAY, Jean-Paul GOY, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Jacques LERAT.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Nadine FIERLEJ.

**Excusés 21** : Fabrice MEYER (Fontenilles), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Denis LEBLANC (Mones), Marie-Hélène LAUGA.

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Manon BRETTAR, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, David COURS, Christine CRAYSSAC, Pierre Alain DINTILHAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, Jean-Luc REY, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Assistaient à la séance : Christelle FONTANIE - Service Finances et Commande publique; Annabelle GAFFET – Secrétaire.

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, Monsieur Jean-Christophe SANCHEZ se présente.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 juin 2023.

☞ *Adopté à l'unanimité*

Madame la Directrice étant absente Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

M. Delecroix demande au Président pourquoi la liste des décisions, dans le cadre de la délégation de signature donnée au Président, est-elle manquante.

Monsieur le Président indique qu'il note sa remarque.

## BUDGET EAU

### - EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'eau potable pour un montant de 7340,45€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes eau pour surendettement.

☞ *Adopté à l'unanimité*

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### - EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant les factures d'assainissement pour un montant de 1266,95€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes assainissement pour surendettement.

☞ *Adopté à l'unanimité*

Il est demandé quel est le montant détaillé des créances douteuses. Christelle Fontanié répond que ces données sont communiquées par le Trésor Public en fin d'année. Elle précise que l'effacement de dettes pour surendettement fait suite à un jugement.

### - DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement :

Compte 706121 – Reversement redevance modernisation	+ 33 000 €
D 63781 – Reversement consommation assainissement	-33 000 €

M. Le Président met aux voix cette décision modificative ☞ *Adopté à l'unanimité*

Christelle Fontanié précise que le calcul des acomptes prélevés par l'Agence n'était pas correct, et que sur 2023 il manquerait donc 33 000€.

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EAU

### - 49EME TRANCHE

Monsieur le Président rappelle qu'une nouvelle filière d'une capacité de 300 m<sup>3</sup>/heure va se construire à côté de la filière existante de même capacité.

Puis il évoque les travaux en cours : coulage du fond de forme et ferrailage du radier en septembre.

La finalisation des travaux est prévue pour le printemps 2025.

Concernant le financement, un acompte a été demandé au CD31 sur la 1<sup>ère</sup> tranche du programme 2018. Pour la maîtrise d'œuvre, le SIECT va pouvoir faire la demande de subvention sur la 2<sup>ème</sup> tranche.

L'Agence de l'Eau a accordé une subvention sur ces travaux mais uniquement pour le traitement des boues et la désinfection par le chlore gazeux à hauteur de 195 000€.

Monsieur le Président évoque la cérémonie de la pose de la première pierre qui s'est déroulée le 14 septembre sur site de la nouvelle usine puis aux jardins du Picon au Fousseret, en présence de M. le Maire du Fousseret, de l'ancien président du syndicat M. Ayçaguer, ainsi que Madame Tempesta (conseillère régionale) et Monsieur Gojart (conseiller départemental 31).

Monsieur le Président évoque les années 1950, et la première usine de production d'eau potable basée au Fousseret. A cette époque, la commune de Fonsorbes (commune du nord du syndicat) comptait 650 habitants, contre un peu plus de 12 000 habitants de nos jours. Il y a une quinzaine d'années, par manque d'eau sur leurs communes, les mairies de St Lys et de Fonsorbes refusaient d'accorder des permis de construire. Le Syndicat a fait beaucoup d'efforts pour alimenter ces communes du nord du syndicat avec la construction de l'usine de Lherm et les différents châteaux d'eau.

#### -TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 725 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Conduite de refoulement réservoir Fousseret vers réservoir Castelnau : tronçon 1 : remplacement DN 200 F par DN 250 F sur 450 ml, dont 3 reprises de branchements, 2 poteaux incendie et 2 antennes. Les travaux sont finalisés.
- Conduite de refoulement réservoir Fousseret vers réservoir Castelnau : tronçon 2 : remplacement DN 200 F par DN 250 F sur 1 536 ml, dont 2 reprises de branchements, 1 poteau incendie et 2 antennes. Les travaux sont finalisés.
- Liaison Fustignac/Lussan.A : remplacement DN 125F par DN 140 PVC et 75 PVC sur 3 400ml, dont 23 reprises de branchement, 3 poteaux incendie et 9 antennes. Les travaux sont en cours.

Une subvention a été demandée au Conseil Départemental pour les travaux de refoulement du secteur Fousseret vers Castelnau et un montant de 186 546€ (40%) a été accordé. De même une subvention demandée pour les travaux de la liaison Fustignac/Lussan a été accordée pour un montant de 40 000€.

Les travaux en régie sont financés sur les fonds propres du Syndicat et par l'emprunt.

#### -TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2023 sont estimés à 1 400 000€, tous les chantiers prévus sont présentés :

- Cazères – toute la ville : reprise vannes de sectionnement ➤ Finalisé
- Cazères- allées centre-ville : remplacement conduite DN 250F sur 180 ml et reprises de branchements – 2<sup>ème</sup> tranche ➤ Finalisé
- Le Fousseret – refoulement vers Castelnau: renouvellement conduite existante DN 200 F par DN 250 F sur 500 ml et traversée de ruisseau ➤ en cours
- Fonsorbes-RD 632 centre village : remplacement conduite fonte par DN 250 + DN 140 PVC- reprise de branchements- 2<sup>ème</sup> tranche solde ➤ Finalisé
- Fontenilles - chemin de la Poumayre : remplacement DN 200F sur 500 ml avec 14 reprises de branchements- 2<sup>ème</sup> tranche solde ➤ Finalisé
- Fontenilles – route de Bonrepos : Remise à la côte des bouches à clé ➤ Finalisé
- Lahage - AJH : Réfection regard de comptage ➤ en cours
- Lahage- route de Rieumes : reprise de branchements ➤ en attente
- Lamasquère- route de l'Aussau : reprise de branchements ➤ en attente
- Lavernose Lacasse-chemin de Berges et rue des Pyrénées : remplacement de conduite en DN 140 PVC + reprise branchements ➤ Finalisé
- Lherm – route de Poucharramet : dévoiement refoulement château d'eau – DN 300 sur 120 ml ➤ à venir
- Longages- chemin de la Peyonne : renforcement DN 140 sur 120 ml + DECI ➤ à venir
- Longages- route de Capens: remise à la côte bouches à clé et niches ➤ à venir
- Pouy de Touges - route de Rieumes : remplacement conduite DN 140 PVC sur 400 ml- solde ➤ Finalisé
- Rieumes- rue Commandant Delattre : reprise de 26 branchements en plomb ➤ Finalisé
- Ste Foy – route de Lombez : renforcement DN 80 en DN 140 sur 1 000 ml- 1<sup>ère</sup> tranche ➤ Finalisé
- Toutes communes : réfections de chaussée ➤ en cours
- Toutes communes hors Agglo : réalisation et modification de branchements, interventions diverses ➤ en cours
- Communes Agglo : réfections de chaussée, réalisation et modification de branchements, interventions diverses

Des subventions du Conseil Départemental sur le programme 2023 ont été demandées et accordées pour les travaux de la traversée de Cazères (allées centre-ville – 1<sup>ère</sup> tranche à hauteur de 55 437€), au chemin de la Poumayre à Fontenilles (1<sup>ère</sup> tranche à hauteur de 103 809€) et à Ste Foy de Peyrolières (route de Lombez- 1<sup>ère</sup> tranche à hauteur de 66 000€).

A ce jour, le SIECT a réglé 856 927€ pour ces travaux avec une projection d'environ 1 M€ pour la fin de l'année 2023.

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du Syndicat et par l'emprunt.

#### - SCHEMA DIRECTEUR CAZERES / COULADERE / PLAGNE

Le diagnostic du réseau de Cazères et Couladère ainsi que le schéma directeur est réalisé par le Cabinet d'étude SAFEGE pour un montant de 30 580 € HT.

Après le recueil des données, les études des besoins futurs et un bilan besoins/ressources, la campagne de mesures sur le terrain a été réalisée en août pour permettre de caler le modèle hydraulique du réseau.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à hauteur de 30% soit 9 174€ et l'Agence de l'Eau devrait intervenir à hauteur de 50% (en attente).

Monsieur le Président précise que la restitution/finalisation du schéma directeur sera rendue prochainement.

#### - AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Monsieur le Président indique qu'il a été budgétisé 7 364 200€ pour les travaux et investissements prévus et qu'il a été facturé 2 071 157€ à ce jour. Il ajoute que le budget le plus important est celui de l'usine du Fousseret (49<sup>ème</sup> Tranche), les autres travaux sont les travaux en régie, l'achat de véhicules (fourgon service réseau), de logiciels et de matériels informatiques, ainsi que du matériel industriel pour les usines (pompes diverses).

### ASSAINISSEMENT

#### - AVANCEMENT DES CONTROLES 2023

843 contrôles ont été effectués depuis le début de l'année (1425 prévus) : 115 pour les installations neuves (150 prévus), 88 pour les contrôles avant-vente (150 prévus), 639 pour le bon fonctionnement (1025 prévus) et 1 pour l'existant (100 prévus dont Casties Labrande et Montégut Bourjac).

102 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

### GESTION DU PERSONNEL

#### -RECRUTEMENTS EN COURS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### Nomination suite à une promotion interne :

- Laurent CAMELIERE – agent de maîtrise (service réseau) : 1<sup>er</sup> septembre 2023

##### Contractuels :

- Sonia MARTINEZ Adjoint Technique (service support et assainissement également): prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.
- Antony JUAN (agent réseau) – CDD 3 mois renouvelé jusqu'au 31 décembre 2023
- Sammy BOUKLI-HACENE (agent réseau) – CDD 3 mois jusqu'au 6 novembre 2023

Monsieur Le Président met aux voix le poste d'adjoint technique nécessaire de créer ☞ *Adopté à l'unanimité*

- Vincent ROSSIGNOL – CDD renouvelé jusqu’au 31 octobre 2023.

## AUTRES THEMES

### -RAPPORT ANNUEL 2022

Monsieur Le Président présente le rapport annuel 2022 du syndicat. Chaque membre, communes et EPCI, devra présenter ce rapport à leur conseil avant la fin de l’année. Ce rapport annuel concerne le prix et la qualité du service (RPQS) pour l’année 2022.

Monsieur Le Président rappelle les chiffres essentiels de l’activité du Syndicat : celui-ci gère 1571 km de réseau de distribution d’eau potable, possède 38 réservoirs d’eau pour un volume 23 000 m<sup>3</sup> et produit 7.6 Mm<sup>3</sup> d’eau potable. Le rendement des réseaux est à 74% sur Lherm/Le Fousseret, à 50% sur Cazères/Couladère et à 76% sur Plagne, il faut noter une forte augmentation sur la commune de Plagne peut être suite à un problème de comptage. Des efforts sont à poursuivre sur la commune de Cazères avec certainement des renouvellements de conduites.

Le Syndicat compte 37 600 abonnés, la consommation moyenne d’eau par abonné et par an est de 131 m<sup>3</sup>. 4,9 Mm<sup>3</sup> d’eau potable ont été consommés, 462 poses de nouveaux compteurs ont été réalisées. Le budget total de dépense atteint est de 14,1 M€ (15,7 M€ en 2021) dont 3,5 M€ pour le budget investissement et 10,6 M€ pour le budget fonctionnement.

La liste des indicateurs de performance eau potable est présentée. Un point intéressant concerne le prix de l’eau, les tarifs appliqués par le syndicat sont dans la moyenne nationale pour des syndicats intercommunaux similaires.

Monsieur le Président indique que notre tarif n’a pas augmenté par rapport à 2021. Il commente un tableau comparatif entre le syndicat et d’autres syndicats du département de la Haute Garonne en 2023. Le syndicat n’a pas augmenté ses tarifs en 2022 contrairement à d’autres syndicats similaires. La moyenne d’une facture pour 120m<sup>3</sup> était de 287,02€ TTC en 2021. Le syndicat se situe dans la moyenne du département. Le prix de l’eau pour les communes de Cazères et Couladère a augmenté de 7% par rapport à 2021 soit une moyenne de 274,74€ TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Monsieur le Président informe que le taux des impayés en 2022 a doublé par rapport à l’année 2021 (4%), ce taux élevé à 8% s’explique par un manque de temps et de personnel à la Trésorerie de Carbonne qui est en charge du recouvrement.

Mme Di Mare fait remarquer que le taux de renouvellement de réseau du syndicat est de 0,45% alors que la moyenne nationale est de 0,65%. Comment le syndicat se situe par rapport à l’objectif fixé du schéma directeur. Monsieur le Président lui répond qu’un taux n’avait pas été fixé, mais qu’un taux de 1% voudrait dire qu’au bout de 100 ans le réseau serait renouvelé entièrement. Il ajoute que si l’on se projette à moyen ou long terme, cela est possible de la manière suivante : depuis 2008 et sous la présidence de J. Ayçaguer, beaucoup de chantiers ont été menés sur la partie production (usines et châteaux d’eau). Le syndicat s’est doté de 38 réservoirs en 70 ans pour pouvoir regarder l’avenir sereinement. Quand l’usine du Fousseret sera terminée, le syndicat pourra alors « mettre le paquet » sur le renouvellement et le renforcement des conduites sur son territoire. Le syndicat amènera alors plus d’investissements sur la partie distribution.

Mme Di Mare évoque le prix de la revente de l’eau brute par rapport au dossier actuel qu’est le dossier Agglo Muretain. Elle parle d’inquiétude sur comment financer ce taux de renouvellement, et d’équilibrer tout ça tout en préservant les ressources.

Monsieur le Président répond que quand on envisage de retirer les communes les plus denses du territoire, il est évident que le coût pour amener de l’eau à l’abonné est plus élevé dans un milieu rural que dans ces secteurs évoqués. De plus, les communes du Muretain ont bénéficié d’investissements souvent plus récents, le prix de l’eau évidemment ne sera plus le même si les choses doivent se dérouler, certainement il sera augmenté.

Il est demandé, sur la question du taux d’impayés, s’il est envisageable que le syndicat prenne en charge les relances des factures. C. Fontanié répond que le syndicat n’a pas le droit d’entamer la phase contentieuse pour les abonnés sur les communes de l’Agglo au vu de la situation actuelle. De ce fait, il est difficile pour la trésorerie de poursuivre les abonnés du Muretain Agglo au-delà du délai des 30 jours (les lettres de relance sont envoyées automatiquement à tous les abonnés) car l’application Helios permet de poursuivre les tiers et non de faire un recouvrement par commune.

M. Delecroix demande quelle est la différence entre le nombre d'abonnés à 37600 et le nombre d'habitants à 82 000 sur le territoire du syndicat. Monsieur le Président lui répond que le nombre d'abonnés représente le nombre de foyers.

D'autres points sont détaillés sur le rapport d'activité transmis lors de la convocation des élus pour cette Assemblée.

M. le Président met aux voix la présentation du rapport annuel 2022 *☞ Adopté à l'unanimité*

#### -CONVENTION DECI LONGAGES

Il convient de signer une convention avec la commune de Longages dans le cadre de travaux de renforcement de réseau pour la défense incendie sur le chemin de la Peyonne. Le montant des travaux s'élève à 41 056,60€, il sera remboursé au syndicat par la commune. Les frais de reprise des branchements à hauteur de 26 355,48€ HT seront pris en charge par le syndicat.

M. le Président met aux voix l'autorisation de signer cette convention de travaux de défense incendie *☞ Adopté à l'unanimité*

#### -DOSSIER MURETAIN AGGLO

Monsieur le Président rappelle que depuis la dernière Assemblée qui a eu lieu en juin, le syndicat a écrit au Muretain Agglo pour leur proposer un rendez-vous concernant la convention pour la vente du prix de l'eau. La date du 8 août a été proposée, finalement M. Sincernin directeur technique du Muretain Agglo a averti que ce rendez-vous ne serait pas honoré. A ce jour le syndicat n'a pas eu de nouvelles concernant une nouvelle date de rendez-vous.

Monsieur le Président dit que le Muretain Agglo avait en charge de faire poser les compteurs, après décision de M. Le Préfet. Dès lors, le Muretain Agglo a lancé une procédure de marché public, avec quatre lots pour aller plus vite, sauf que le syndicat avait fait un travail d'études avec le cabinet Aragon pour la mise en place de ces compteurs. Le Muretain Agglo prévoit de faire poser 15 compteurs quand le syndicat en avait prévu 35. Une réunion technique est prévue le 27 septembre, avec les entreprises pour faire le point des études menées sur les compteurs à poser sur chaque site. Ces travaux de poses de compteurs doivent être exécutés avant la fin octobre. Des échos ont été entendus sur le fait que le Muretain Agglo avait déjà commencé à poser ces compteurs, mais il n'en est rien car le syndicat aurait été au courant et Monsieur le Président rappelle que « M. Mandement ment doublement ».

A ce jour le syndicat est toujours dans l'attente de la réponse du Tribunal Administratif, sur la légalité de la délibération du 25 mai 2021. De même, l'enquête en cours pour prise illégale d'intérêt devrait s'achever prochainement, pour convoquer et auditionner Messieurs Mandement, Delsol, et Delahaye.

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un courrier reçu fin juillet du Préfet de Toulouse, mettant en demeure le Président du syndicat de lui fournir la liste des 15 agents qui doivent être transférés sous peine de poursuivre le syndicat au Tribunal Administratif. Monsieur le Président lui a répondu rapidement et l'informe qu'il est impossible de lui fournir cette liste car la date de transfert n'est pas connue. Il rajoute qu'il trouve cela inadmissible que l'on puisse imaginer mettre des agents dans cette situation-là, il refuse de le faire. Il indique aussi que les courriers signés par M. Le Préfet émanant des services du personnel de la Sous-Préfecture de Muret.

Monsieur le Président dit faire partie de l'AMF 31, il a eu l'occasion lors d'un dîner de préparation de l'assemblée générale de l'AMF, de s'entretenir avec M. le Préfet Durand de vive voix, et est dans l'attente que M. le Préfet le reçoive pour pouvoir s'expliquer.

M. Paredé demande si c'est bien le syndicat qui continue à facturer les abonnés du Muretain. Monsieur le Président lui répond que oui, et que la facturation est effectuée au prix du syndicat. De plus il demande si les frais des 35 compteurs à poser seront pris en charge financièrement par le Muretain Agglo. Monsieur le Président rappelle que l'estimation faite par le cabinet Aragon pour 35 compteurs est de l'ordre d'un million d'euros TTC.

M. Paredé demande que si les compteurs sont posés, comment se fera la facturation des abonnés. Monsieur le Président lui dit que c'est la convention du prix de vente de l'eau qui sera appliqué.

Mme Di Mare rappelle qu'il y a quelques mois, le Muretain Agglo avait déjà annoncé un prix à 57 centimes le m<sup>3</sup>, puisque le syndicat a lancé une étude sur ce prix de l'eau à vendre, elle demande quel est le prix objectif dans le cadre de cette revente d'eau et est ce que cela inclus les futurs travaux sur les communes restantes.

Monsieur le Président répond que la convention n'est toujours pas signée, elle doit être à nouveau proposée et précise que le cabinet A propos accompagne le syndicat dans cette démarche.

M. Lerat intervient et dit que si le syndicat était une entreprise privée, on facturerait le prix de l'eau que l'on voudrait, alors que dans cette situation il semblerait que cela soit imposé. Monsieur Le Président lui rétorque que non, dans cette

situation unique, et dès le départ, le syndicat indique que le prix proposé est supérieur au prix que le Muretain Agglo souhaite.

Le prix de revente de l'eau ne peut être décidé par la préfecture, il convient que le syndicat et le Muretain Agglo se mettent en accord avec cette convention. Il se pose la question : « quelle juridiction peut intervenir et dire au syndicat vous ne pouvez pas vendre le prix de l'eau à ce tarif-là ? ». Monsieur le Président précise que dans cette convention, il sera imposé vraisemblablement 2,5 millions de m3 vendus au minimum. Le syndicat est en mesure de fixer un prix en prenant compte un certain nombre de contraintes : comme la question des astreintes et le coût de la masse salariale plus élevée si un tiers des agents partent car il faut tout de même assurer les astreintes 365 jours par an.

Monsieur le Président rappelle la lettre de M. le Préfet Guyot en 2021 sur cette demande de retrait qui questionne l'intérêt général pour les communes qui resteraient après le départ des communes du Muretain Agglo. Aujourd'hui le nouveau Préfet M. Durand connaît à peine le dossier, et M. Blanc dit qu'il est sous l'influence de la Sous-Préfecture de Muret. Il dit aussi avoir écrit à Madame Dominique Faure ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, ancienne maire de St Orens, pour l'informer de ce dossier.

#### -QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président annonce que le syndicat a cédé ses parts de la Maison du Touch, aujourd'hui la Communauté Coeur de Garonne est propriétaire en totalité du bâtiment. Le syndicat continuera à bénéficier du prêt de la salle de conférence gracieusement.

Monsieur le Président clôture la séance.  
La séance est close à 20h25.

Le Président,  
Paul Marie BLANC



Le secrétaire de séance,  
Jean Christophe SANCHEZ

